

1960-1970 est significatif. Quand elles arrivent en métropole, ces personnes se retrouvent racialisées. Le Bumidom les place dans des formations à vocation disciplinaire pour « les adapter à la vie métropolitaine », puis les oriente professionnellement à la place où on les assigne. Le BTP pour les hommes ; quant aux femmes, elles seront domestiques ou filles de salle dans les hôpitaux. On voit bien, ici, combien classe, race et genre, sont liées.

Solène Brun Il y a une réticence dans la société française à poser la question en termes d'inégalités raciales. Le fait d'être perçu comme noir ou d'être perçu comme blanc influence les trajectoires sociales. De nombreuses données décrivent à quel point la société française est racialement hiérarchisée. Cela n'empêche pas de dire qu'elle est très stratifiée en termes de classe sociale, c'est évident.

Florian Gulli Ce débat est avant tout politique. Et on a tort de le poser sur le terrain sociologique. Il y a aujourd'hui une marginalisation de la question des classes sociales. Mais ni l'université ni la sociologie n'en sont responsables. La gauche, depuis plusieurs décennies, a rompu avec l'idée de classe. Le social-libéralisme des années 2000 pensait la société comme un « grand corps central », une grande couche moyenne. L'idée même de conflit de classes disparaît. Cela conduit au rapport Terra Nova de 2011, qui reflète les évolutions de la gauche. Le rapport pointe « la France de demain » à laquelle la gauche doit d'adresser désormais : les diplômés, les jeunes, les femmes, les minorités. Les ouvriers ? La condition salariale ? De vieilles lunes à remiser au placard. L'idée de « Nouvelle France » mise en avant par LFI s'inscrit-elle dans cette continuité ? Quoi qu'il en soit : le mot « racisé » arrive à gauche au moment où celle-ci abandonne la référence à la classe. Voilà pourquoi on n'entend pas « ouvrier racisé ». Ce qui explique les malentendus.

Pourquoi renvoyer dos à dos lutte des classes et discriminations ? Pourquoi ne pas les appréhender dans leurs interactions et leur complémentarité ?

Sylvain Pattieu On ne peut pas séparer les deux catégories ni les opposer. On le voit dans la manière dont sont construites les dynamiques de racialisation en France. Il y a la question coloniale, la question impériale, mais aussi celle des banlieues. Dans les années 1980, on a construit en France la catégorie « jeunes de banlieue ». Être identifié comme venant de banlieue, quel que soit son phénotype, peut être soumis à une altérisation, donc à une racialisation puis à des discriminations.

Solène Brun Parler de race ne fait pas courir le risque d'oublier la classe. La recherche en France ne minimise pas la variable de classe. L'ensemble de la sociologie française est fondé sur l'analyse en termes de classe sociale. Il n'y a pas d'opposition : parler de race permet au contraire de complexifier la manière dont on aborde les questions de classe, la manière dont la société est stratifiée. Tous les groupes sociaux sont traversés par différents rapports sociaux. Parler uniquement en termes de genre, ou de classe, ou de race ne peut être suffisant. Ce que l'on tente de faire, c'est de dire qu'il faut juste rajouter cette variable de la position raciale afin de combler un manque criant dans nos analyses du monde social.

Ce débat ne renvoie-t-il pas aussi à celui qui oppose universalisme et antiracisme ?

Sylvain Pattieu Oui, le concept de race a parfois beaucoup plus de mal à passer, parce qu'il serait en contradiction avec cette idée d'universalisme républicain. Alors qu'en fait, cet « universalisme républicain » fait partie du problème, il s'est construit dans l'apogée de la France impériale et coloniale et quand Jules Ferry disait que les races supérieures avaient le devoir de civiliser les races inférieures. Des chercheurs travaillent sur une notion d'« universalisme pluriel » et non hégémonique et hiérarchisé. ■

TABLE RONDE RÉALISÉE PAR LATIFA MADANI

Étudiants étrangers : une déci

Le 20 avril, le ministre de l'Enseignement supérieur, Philippe Baptiste, annonçait la généralisation des frais d'inscription différenciés pour les étudiants extracommunautaires. Cette mesure n'est pas nouvelle. Introduite en 2019 sous le nom de plan « Bienvenue en France », elle avait jusqu'ici rencontré la résistance de toute la communauté universitaire : les établissements avaient choisi d'exonérer leurs étudiants étrangers, convaincus que son application serait incompatible avec les missions fondamentales du service public d'enseignement supérieur. En réponse, le ministre tord le bras aux universités récalcitrantes et annonce plafonner ces exonérations à 10 % des effectifs concernés.

La catégorie juridique retenue, « extracommunautaire », c'est-à-dire venant de pays hors Union européenne, est neutre dans ses termes. Elle ne l'est pas dans ses effets. Plus de la moitié des étudiants étrangers inscrits dans les universités françaises sont originaires du continent africain. C'est précisément cette population que la mesure frappe. En droit européen, une telle discrimination, neutre dans ses termes mais ciblée dans ses effets, constitue une « discrimination indirecte ». Autrement dit, du racisme. Cette mesure est, de surcroît, l'exécution d'une promesse de campagne de Marine Le Pen en 2017. Le gouvernement fait aujourd'hui ce que l'extrême droite promettait

TEXTE
COLLECTIF

hier : instaurer une préférence nationale à l'entrée des universités. Il s'agit d'un étouffement financier délibéré pour repousser les étudiants étrangers. Ces frais prohibitifs s'ajoutent à la suppression des APL (aide personnalisée au logement) pour ces mêmes étudiants extracommunautaires par la loi de finances pour 2026, passée en force par 49.3 en février. Ils doivent donc trouver deux mois de Smic pour s'inscrire en université, sans aide au logement, sans droit aux bourses, dans un contexte où le coût de la vie étudiante n'a cessé de croître depuis 2017. Le résultat ne fait aucun doute, c'est une politique d'éviction. Le gouvernement présente cette mesure comme une réponse à la crise budgétaire que rencontrent l'enseignement supérieur et la recherche. En décembre 2025, l'intégralité des universités françaises affichait un budget en déficit, paralysées par des années de sous-financement et des hausses salariales non compensées. Il manque 2,5 milliards d'euros aux universités françaises. L'application forcée des frais différenciés pour les étudiants extracommunautaires ne rapporterait que 250 millions.

Des alternatives existent pourtant : redéployer 7 milliards d'euros du crédit impôt recherche, dont la Cour des comptes elle-même remet en question l'existence ; mettre fin aux subventions aux établissements privés qui facturent leurs formations à des prix prohibitifs ; flécher la taxe d'apprentissage vers les structures qui forment réellement. Le

TRIBUNE

